

Annexes

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **33 (1962)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Requête pour l'amélioration
de l'horaire des chemins de fer dans le Jura bernois
pour la période du 27 mai 1962 au 25 mai 1963**

A la Direction cantonale des chemins de fer
B e r n e

par les bons soins de la Préfecture de Delémont.

Monsieur le Directeur,

L'examen du premier projet d'horaire du 28 décembre 1961 nous conduit à faire quelques remarques que nous prenons la liberté de relever dans l'exposé suivant :

A. GÉNÉRALITÉS

S'il n'a pas été possible aux Chemins de fer fédéraux de répondre à toutes les demandes que nous avons présentées en 1961, nous nous plaignons cependant à constater une amélioration sensible de l'horaire, en particulier de celui de la vallée de Tavannes.

D'une manière générale, l'horaire donne satisfaction à la population. Si quelques modifications sont encore à faire dans le service des abonnés, nous pensons toujours qu'elles dépendent directement de l'équipement de la ligne Bâle-Bienne par le Jura bernois. Ce tronçon particulièrement chargé connaît actuellement un trafic tel que l'établissement de la double voie sur toute sa longueur est une mesure de première urgence amplement justifiée.

Nous revenons à charge sur la nécessité du rétablissement de compositions directes Berne-Bienne-La Chaux-de-Fonds, telles que nous les avons autrefois. Les milieux horlogers de chez nous attachent une très grande importance à ces liaisons rapides.

La mise en service de compositions-navettes légères sur la ligne (Bienne) Sonceboz-Moutier (Delémont) assurerait un trafic plus rapide dans la vallée de Tavannes.

Un aménagement rationnel des installations de la gare de Sonceboz (passage sous-voies) permettrait également un meilleur écoulement du trafic local entre Bienne et Moutier.

B. TRAINS DIRECTS INTERNATIONAUX

Nous demandons, sur cette ligne, que les trains :

- 1) 235/234 **soient composés de voitures directes entre Paris et Berne, puissent trouver des voitures directes de et pour Milan**, après la mise en service des nouvelles installations de la gare de Berne.
- 2) 307-231/240 **trouvent une marche plus rapide**, principalement dans le sens Interlaken-Paris.

C. TRAINS OMNIBUS

Cadre 35 : Bienne - Granges - Delémont - Bâle

Nous demandons, sur cette ligne, que les trains :

- 3) 1730 (Bâle dép. 18.23 — Delémont arr. 19.16)
tienne l'horaire ; trop souvent en retard, il provoque du mécontentement chez les quelque 600 ouvriers qui l'utilisent journallement.
- 4) 1911 (Bienne dép. 06.35 — Moutier arr. 07.10)
assure la correspondance, le dimanche, à Moutier, avec le 1744/0710
- 5) 1926 (Bâle dép. 12.15 — Laufon arr. 12.46)
soit accéléré, comme train de banlieue, de Bâle à Laufon ; éventuellement que le
- 6) 1919 (Delémont dép. 12.19 — Bâle arr. 13.40)
soit retardé, avec arrivée à Bâle vers 13.45.
- 7) M 233 **soit maintenu en service**, toute l'année, du lundi au vendredi, en correspondance avec le 1727 entre Delémont et Bâle, avec arrêt à Münchenstein, pour les ouvriers venant de Grellingue et de Zwingen.

Cadre 36 : Delémont - Delle

Nous demandons, sur cette ligne, que les trains :

- 8) 1706 (Delémont dép. 06.44)
ne subisse aucun retard au départ de Delémont, ce qui cause des préjudices aux quelque 400 ouvriers l'utilisant.
- 9) 1716 (Delémont dép. 12.14 — Porrentruy arr. 13.14, jours ouvrables)
ne stationne plus aussi longtemps en gare de Saint-Ursanne. Il serait temps de trouver une solution à ce problème.

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

Bienne	Hôtel Seeland Entièrement rénové — Confort	(A. Flückiger) (032) 2 27 11
Boncourt	Hôtel à la Locomotive Salles pour sociétés — Confort	(L. Gatherat) (066) 7 56 63
Delémont	Hôtel Terminus Tout confort	(Robert Obrist) (066) 2 29 78
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) (032) 6 40 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf — Confort, salles	(William Cœudevez) (038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Simplon Confort, sa cuisine, sa cave	(S. Jermann) (066) 6 14 99
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) (066) 6 11 41
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons Le relais gastronomique du Jura	(M. Zibung) (039) 4 15 46
St-Ursanne 1099	Hôtel du Bœuf Rénové, sa cuisine, sa cave	(Jos. Noirjean) (066) 5 31 49

SEVA

Un plan extraordinaire!

Davantage de lots —

davantage de chances!

1 x 120'000

12 x 10'000

15 x 1'000

etc. etc.

Tirage 28 février

10) 1725 (Porrentruy dép. 16.12 — Delémont arr. 16.42, jours ouvrables)

circule également le dimanche, pour permettre une bonne correspondance à Delémont en direction de Berne et de Lausanne.

Cadre 38 : Bienne - La Chaux-de-Fonds

Nous demandons, sur cette ligne, que les trains :

11) 1805 (Bienne dép. 12.41 — La Chaux-de-Fonds arr. 13.48)
s'arrête à La Heutte, afin de permettre aux abonnés de rentrer chez eux pour le repas de midi.

12) 1808 (La Chaux-de-Fonds dép. 07.04 — Bienne arr. 08.05)
s'arrête à La Heutte, pour que les voyageurs n'aient pas trop à attendre à Bienne sur les correspondances importantes avec les autres lignes.

13) 1840 (La Chaux-de-Fonds dép. 23.47 — Bienne arr. 00.39)
soit maintenu à l'horaire dans sa marche actuelle.

14) 444E (La Chaux-de-Fonds dép. 16.07 — Bienne arr. 16.58)
s'arrête à Cormoret, au bénéfice des élèves fréquentant l'École secondaire de Saint-Imier.

Cadre 39 : Delémont - Sonceboz - Bienne

Nous demandons, sur cette ligne, que les trains :

15) 1744 (Delémont dép. 06.47 — Sonceboz arr. 07.43, le dimanche, en été)

circule toute l'année, le dimanche, pour permettre de bonnes correspondances à Bienne

16) 1752 (Delémont dép. 09.20 — Sonceboz arr. 10.22)
circule tous les jours de l'année, comme distributeur du 208, dès Moutier.

17) 1761 (Sonceboz dép. 13.57 — Reconvilier arr. 14.12)
circule jusqu'à Malleray-Bévilard, la gare de Reconvilier disposant d'un tracteur pour les manœuvres.

18) 1773 (Sonceboz dép. 21.01 — Malleray-Bévilard arr. 21.31)
circule jusqu'à Court, voire Moutier, pour les besoins de la population de la vallée de Tavannes.

19) ——— (Tavannes — Moutier, arr. vers 06.35-06.40) train d'abonnés

soit mis en marche, considérant le grand nombre d'ouvriers de la vallée de Tavannes travaillant à Moutier. Le 1741 devrait cependant subsister.

Nous recommandons les présentes revendications à votre bienveillante attention et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Au nom de l'Association
pour la défense des intérêts du Jura :
pour la Commission des horaires,

Le président :
Frédéric REUSSER

Le secrétaire :
Henri-Louis FAVRE

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômage dans le canton de Berne

	1960 ¹			1961		
	25.10	25.11	25.12	25.10	25.11	25.12
Chômeurs complets						
Agriculture, horticulture, viticulture	—	—	4/0	—	—	—
Sylviculture et pêche	7/7	4/4	20/17	2/2	—	—
Industrie textile	—	—	—	1/0	1/0	5/0
Industrie chimique	—	—	—	1/1	—	—
Métaux, machines et électrotechnique	—	—	1/0	—	—	2/0
Horlogerie, bijouterie	1/1	1/1	7/7	—	3/3	2/2
Bois et liège, aménagement intérieur	—	1/0	2/1	—	—	—
Bâtiment	6/2	10/2	74/43	4/2	9/0	84/19
Transports et communications	—	1/0	—	—	—	—
Industrie hôtelière	30/0	32/1	6/1	22/0	21/0	9/0
Service de maison	—	—	—	—	4/0	—
Commerce et bureaux	—	—	1/0	1/0	7/0	1/0
Hygiène et médecine	—	—	—	—	2/0	—
Autres professions	—	1/1	4/3	—	4/0	3/0
	44/10	50/9	119/72	31/5	51/3	106/21

¹ Le premier chiffre est celui de l'ensemble du canton, le second celui du Jura, compris dans le premier.